

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEUILLY LE BRIGNON -
INDRE ET LOIRE - SÉANCE DU 4 avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 26 mars, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Dominique COINTRE, Maire.

<u>ETAIENT PRESENTS :</u> 10	COINTRE Dominique, VERNEAU Bernard, GAILLARD Valérie, CHARPENTIER Nathalie, CITRAS Michèle, DEMOUCHE Frédéric, LEFEBVRE Guy, MAURICE Viviane, MILLET Francette, MOREAU Josiane
--	--

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20h00.

Il procède, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame MOREAU Josiane est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Vote des Taux 2019
- Vote des comptes de gestions et comptes administratifs 2018 – *budgets COM et ASST*
- Affectations des résultats *COM*
- Vote des subventions 2019 *BUDGET COM*
- Vote du budget primitif 2019 –*COM*
- Adhésion FREDON
- Etat des décisions
- Questions Diverses

Adoption du PV de la séance du 19 février 2019

Le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 19 février 2019. Aucun élu n'ayant de modification à apporter, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION n° 2019-04/4 portant sur le vote des taux 2019

**NOMENCLATURE
7.2**

Monsieur le Maire rappelle les taux des trois taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de maintenir les mêmes taux qu'en 2018, à savoir :
 - *TAXE D'HABITATION* 13.55 %
 - *TAXE FONCIERE BÂTIES* 20.68 %
 - *TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES
NON BÂTIES* 39.28 %

DELIBERATION n° 2019-04/5 portant sur l'approbation du compte de gestion 2018 - Budget Communal
--

NOMENCLATURE 7.1

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le compte de gestion 2018 du budget communal est présenté par Monsieur le Maire et s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES 274 843.03 €

DEPENSES 170 942.43 €

soit considérant les résultats de clôture de l'exercice et le financement pour la section d'investissement

- EXCEDENT 346 276.45 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES 154 071.49 €

DEPENSES 241 235.56 €

dont restes à réaliser – DEPENSES 27 000.00 €

dont restes à réaliser – RECETTES 15 599.45 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2018
du Budget Communal**

DELIBERATION n° 2019-04/6 portant sur le vote du compte administratif 2018 Budget Communal

NOMENCLATURE 7.1

Monsieur VERNEAU Bernard, 1^{er} adjoint, est élu président de séance.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES 274 843.03 €

DEPENSES 170 942.43 €

soit considérant les résultats de clôture de l'exercice et le financement pour la section d'investissement

- EXCEDENT 346 276.45 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES 154 071.49 €

DEPENSES 241 235.56 €

dont restes à réaliser – DEPENSES 27 000.00 €

dont restes à réaliser – RECETTES 15 599.45 €

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 04/04/2019

Monsieur Dominique COINTRE, Maire, se retire de la salle de réunions, et Monsieur VERNEAU invite les membres du Conseil Municipal à procéder au vote du compte administratif.

Le compte administratif 2018 du BUDGET COMMUNAL est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION n° 2019-04/7 portant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2018 - Budget Communal	NOMENCLATURE 7.1
---	-----------------------------

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique COINTRE, Maire. Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour, Constatant que le compte administratif présente, après reprise de l'exercice antérieur :

- **un excédent cumulé de fonctionnement de 446 024.03 €**
- **un déficit cumulé d'investissement de 88 347.03 €**

En cas de déficit de la section de fonctionnement : pas d'affectation

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit :

Au compte 1068 pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement (soit à la hauteur du déficit si celui-ci est supérieur au virement prévu, soit à la hauteur du virement prévu si celui-ci est supérieur au déficit) soit **99 747.58 €**

Solde disponible

Affectation complémentaire au 1068

Affectation en cas d'excédent reporté de fonctionnement (002) : **346 276.45 €**

DELIBERATION n° 2019-04/8 portant sur le vote des subventions aux associations pour l'année 2019	NOMENCLATURE 7.5
---	-----------------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide de fixer comme suit le montant des différentes subventions pour l'année 2019 :**

DESIGNATION	MONTANT 2019
- Country Life	180.00 €
- A.F.N. de Neuilly le Brignon	180.00 €
- BTP CFA	100.00 €
- Association de pêche « la Truite de l'Aigronne »	100.00 €
- Association Paul Métadier d'Indre et Loire	70.00 €
- Club de l'Amitié du 3 ^{ème} Age	180.00 €
- Comité Départemental HANDISPORT	55.00 €
- Comité des fêtes de Neuilly le Brignon	180.00 €
- Le Souvenir Français	100.00 €
- Pompiers d'Abilly	200.00 €
- Association « Fête du Monde Rural » - Neuilly le Brignon	180.00 €
TOTAL 2019	1 525.00 €

DELIBERATION n° 2019-04/9 portant sur le vote du budget primitif 2019 - Budget Communal

NOMENCLATURE
7.1

Monsieur le Maire présente en premier lieu les projets d'investissement :

- **changement fenêtres salle polyvalente côté rue des Meuniers + stores et fenêtre cuisine** : Le Conseil Municipal valide le projet.
- **Toiture grange rue du Maréchal Ferrant** : Le Conseil Municipal valide le projet.
- **Couvercle ossuaire** : Le Conseil Municipal valide le projet.

Le budget primitif 2019 du BUDGET COMMUNAL qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES 584 135.70 €

DEPENSES 584 135.70 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES 346 427.67 €

DEPENSES 346 427.67 €

Le budget primitif 2019 du BUDGET COMMUNAL approuvé à l'unanimité

DELIBERATION n° 2019-04/10 portant sur l'approbation du compte de gestion 2018 - Budget Annexe ASSAINISSEMENT

NOMENCLATURE
7.1

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le compte de gestion 2018 du budget Annexe Assainissement est présenté par Monsieur le Maire et s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES39 662.02 €

DEPENSES 28 242.92 €

Soit considérant les résultats de clôture de l'exercice et le financement pour la section d'investissement

EXCEDENT 32 600.25 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES 28 123.94 €

DEPENSES 24 746.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2018 du budget annexe ASSAINISSEMENT**

DELIBERATION n° 2019-04/11 portant sur le vote du compte administratif 2018 - Budget Annexe Assainissement

NOMENCLATURE
7.1

Monsieur VERNEAU Bernard, 1^{er} adjoint, est élu président de séance.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018 du Budget annexe ASSAINISSEMENT qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES39 662.02 €

DEPENSES 28 242.92 €

Soit considérant les résultats de clôture de l'exercice et le financement pour la section d'investissement

EXCEDENT 32 600.25 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES 28 123.94 €

DEPENSES 24 746.00 €

Monsieur Dominique COINTRE, Maire, se retire de la salle de réunions, et Monsieur VERNEAU invite les membres du Conseil Municipal à procéder au vote du compte administratif.

Le compte administratif 2018 du BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT est approuvé à l'unanimité.

**DOSSIER n° 2019-04/D2 portant sur l'adhésion
à la FREDON CENTRE VAL DE LOIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la communauté de communes LOCHES SUD TOURAINE ayant la compétence « *actions de lutte contre les espèces invasives et/ou nuisibles* », avait adhéré en lieu et place des communes au programme de lutte contre les ragondins et frelons asiatiques. En 2019, cette dernière ne souhaite plus adhérer. Afin de continuer à bénéficier de l'action de lutte contre le ragondin (indemnisation des piégeurs), la commune doit adhérer à la FREDON. Le prix de l'adhésion est de 102 €. Cependant, la communauté de communes ayant la compétence « *actions de lutte contre les espèces invasives et/ou nuisibles* » la commune ne peut adhérer. Des précisions vont être demandées auprès de la préfecture.

ETAT DES DECISIONS

NEANT

QUESTIONS DIVERSES**PANNEAUX DE LIEUX-DITS**

Il est dit que les panneaux de la Racinière et la Sornière sont à redresser. Le panneau de la Pointe est manquant.

CLECT

Monsieur DEMOUCHE fait part au Conseil Municipal de la prochaine réunion de la CLECT et demande son avis quant aux sujets proposés. Le Conseil Municipal fait part de ses remarques à M. DEMOUCHE.

COMMISSION DES GENS DU VOYAGE

Madame CITRAS fait un compte-rendu au Conseil Municipal de la dernière commission des gens du voyage.

Rien de restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, le jour et an susdits. La séance est levée à 23h55

REGISTRE DES DELIBERATIONS	
SEANCE DU 04/04/2019	
DELIBERATION n° 2019-04/4	Vote des taux 2019
DELIBERATION n° 2019-04/5	Approbation compte gestion 2018 BUDGET COMMUNAL
DELIBERATION n° 2019-04/6	Vote compte administratif 2018 BUDGET COMMUNAL
DELIBERATION n° 2019-04/7	Affectation des résultats BUDGET COMMUNAL
DELIBERATION n° 2019-04/8	Vote des subventions 2019
DELIBERATION n° 2019-04/9	BP 19 BUDGET COMMUNAL
DELIBERATION n° 2019-04/10	Approbation compte gestion 2018 BUDGET ASSAINISSEMENT
DELIBERATION n° 2019-04/11	Vote du compte administratif 2018 BUDGET ASSAINISSEMENT
DOSSIER n° 2019-04/D2	Adhésion FREDON